**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** - (1924)

Heft: 44

Rubrik: Commandes étrangères placées en Suisse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1° Les constructeurs et fabricants établis en Suisse n'exposant que les produits de leur fabrication;

2º Les commerçants, agents et représentants établis en Suisse et inscrits au Registre du Commerce avant le 1er Octobre 1923, dans la branche faisant l'objet de leur inscription;

3° Les constructeurs étrangers n'exposant que les produits de leur fabrication, mais seulement pour les groupes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

Ces groupes définis à l'art. 4 sont:

1º Voitures automobiles et châssis com-

plets;

- 2° Véhicules automobiles servant au transport de personnes et à des buts industriels, tracteurs;
- 4° Machines à moteurs pour usages industriels et agricoles; moteurs d'aéroplanes, canots à moteur;

5° Motocycles et cycles;

6° Accessoires et pièces détachées en tous genres, pour autos et cycles, moteurs;

7° Roues et bandages;

8° Outillages et machines pour la fabrication des automobiles, des cycles, etc...

Les seules branches pour lesquelles les constructeurs et fabricants français ou étran ger ne seront pas admis à exposer directement

Carrosserie pour automobiles; articles de sport; équipements; littérature, technique et

Le Président du Conseil d'Administration est M. Marchand, 2, place Bel-Air, à Genève.

# EXPOSITION NATIONALE DE T. S. F. A GENEVE

Du 21 mai au 1er juin 1924 aura lieu à Genève, une exposition nationale de T. S. F. qui aura pour but de faire connaître en quoi consiste cette nouvelle science, particulièrement la radiophonie, de permettre au public d'être à même de juger tant par l'examen des apparelis que par les essais et auditions qui seront organisés, du degré de perfectionnement atteint aujourd'hui.

L'exposition fera connaître ce dont notre industrie est capable et le renom justifié qu'ont acquis nos constructeurs dans les divers domaines de l'électro-technique industrielle, dans l'horlogerie et la mécanique de précision.

Elle est destinée, enfin, à encourager l'usage de la T. S. F. et faire connaître ses applications multiples.

Une section spéciale a été prévue pour les

amateurs, qui pourront y exposer leurs travaux.

## COMMANDES ETRANGERES PLACEES EN SUISSE

Malgré les nombreuses difficultés qui entravent le développement des exportations suisses, on constate néanmoins que certaines industries suisses ne cessent d'intéresser les acheteurs étrangers. Les rapports de plusieurs grandes entreprises sur la marche des affaires au cours de l'année administrative finissant le 30 juin, qui ont été publiés récemment, mentionnent un certain nombre de faits susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

La Fabrique Suisse pour la construction de locomotives et machines à Winterthur, signale qu'elle a reçu une commande de 5 locomotives à crémaillères pour un chemin de fer de montagne, subventionné par le Ministère des Colonies françaises, en construction actuellement en Indo-Chine. La Société des Chemins de fer de Damas-Hama et prolongements a également fait l'acquisition de 2 machines semblables pour augmenter le parc de la voie ferrée reliant Beyrouth à Damas.

Les Ateliers de Construction Cerlikon ont livré des moteurs et appareils pour les locomotives électriques des chemins de fer Paris-Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée.

Les ateliers de la Brown, Boveri et Cie, S. A., à Baden, ont également exécuté un certain nombre de commandes pour l'étranger. Citons parmi celles-ci les suivantes: 1 générateur de 12.500 K. V. A. pour la Centrale Eguzon de l'Union Hydro-Electrique en France, des installations de haute tension (80.000 à 150.000 volts) pour la Coopérative de Fluido Electrico à Barcelone, un moteur triphasé-synchron à induction de 2.200 KW pour une station transformatrice de Barcelone, 2 locomotives électriques pour le Japon, etc...

Le rapport de la S. A. des Ateliers de Construction Mécaniques Escher, Wyss et C°, Zurich, signale que cette maison a livré un certain nombre de turbines hydrauliques de grande puissance au Japon et 2 grandes turbines Francis, chacune de 32.500 HP sous 32 m. de chutes, pour Parahyba (Brésil). Le Département des Turbines à vapeur a reçu en commande, outre un assez grand nombre de turbines de moyenne puissance, plusieurs turbines de puissance supérieure à 10.000 KW, dont deux pour la Belgique, deux pour l'Angleterre, une pour la Hollande et une pour l'Allemagne. (Bulletin Officiel

du Bureau Industriel Suisse.)